



DATE DE PUBLICATION : 15 juillet 2026

La directrice des Entreprises

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD le 2 juin 2026 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M^{me} Emilie QUEMA le 8 janvier 2024 ;

Délégation permanente est donnée à M. Hervé GRAVIER, chef du service central des Risques (SCR) à Poitiers, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Zélia VILLENEUVE, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du SCR dans la limite de 25 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 22 juin 2026

Emilie QUEMA